



**COMITÉ  
EXÉCUTIF**

**RDR**  
**Rally for the Return of Refugees and Democracy in Rwanda**  
**Rassemblement pour le Retour des Réfugiés et la Démocratie au Rwanda**  
**Ihulliro Liharanra Itahuka ry'Impuzi na Demokarasi mu Rwanda**

Postbus 3124  
Rijswijk, Netherlands  
Phone/Fax : (31)-(0)-180633822  
Website:  
<http://www.rdrwanda.org>

P.O. Box 5352, Postal Station  
B  
Montreal, Canada, H3B 4P1  
Phone : (514) 340 0618  
E-mail : [info@rdrwanda.org](mailto:info@rdrwanda.org)

Rijswijk, le 6 décembre 2000

Lettre ouverte

**A Monsieur Jean-Claude JUNCKER**  
**Premier Ministre du**  
**Grand - Duché de Luxembourg**  
**4, rue de la Congrégation**  
**L- 2910 Luxembourg**  
**Grand-Duché de Luxembourg**

Objet : Coopération du Grand-Duché de Luxembourg avec le Rwanda

Monsieur le Premier Ministre,

Le Rassemblement pour le Retour des Réfugiés et la Démocratie au Rwanda (RDR) tient à vous féliciter pour l'engagement du Gouvernement luxembourgeois en vue d'aider les pays les plus démunis dans leur effort de développement. C'est sans doute dans ce cadre qu'il a voulu relancer la coopération avec le Rwanda dont la situation socio-économique est désastreuse.

Mais si nous comprenons le souci de votre gouvernement, nous nous étonnons que la reprise de la coopération avec le Rwanda n'ait pas été assortie de conditions strictes comme l'ont fait certains pays, afin d'éviter que cette aide ne profite pas à la seule oligarchie militaire au pouvoir, mais aux citoyens dans le besoin.

Afin de Vous permettre d'avoir une vision beaucoup plus équilibrée sur le lancinant problème rwandais, dans la perspective nous l'espérons, d'une révision de la politique au Rwanda du Grand-Duché de Luxembourg, notre Organisation voudrait Vous présenter dans les pages qui suivent des éléments objectifs sur cette crise. Par ce que nous pensons que le régime de Kigali n'a pas, loin de là, le monopole de la vérité comme il le prétend.



## 1. La genèse du conflit

Depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 1990 date à laquelle le Front Patriotique Rwandais (FPR) a attaqué le Rwanda à partir de l'Ouganda, le peuple rwandais vit une guerre atroce et des malheurs indescriptibles qui ont décimé des millions de personnes innocentes et ruiné l'essentiel des bases de l'économie nationale.

Cette guerre est une péripétie dans la lutte opposant les Hutu et les Tutsi pour le contrôle du pouvoir politique qui secoue régulièrement la société rwandaise depuis le 16<sup>ème</sup> siècle.

En effet, la soif du pouvoir absolu et exclusif, les divisions ethniques et régionales, les violations massives et généralisées des droits de la personne, la dégénérescence de la classe politique et l'impunité du crime sont quelques uns des phénomènes d'auto-destruction de la société rwandaise qui ont provoqué, nourri la guerre qui dure depuis dix ans et amplifié ses conséquences.

Il est dès lors erroné de vouloir à tout prix situer le début de la crise rwandaise au génocide de 1994. Celui-ci a été l'aboutissement d'un profond malaise qui couvait depuis longtemps et qui avait été ravivé par l'agression militaire du FPR d'octobre 1990.

S'agissant de cette dernière, les gens oublient peut-être un peu trop vite que l'actuelle oligarchie au pouvoir à Kigali en porte l'entière responsabilité. En effet, s'il est vrai que la gestion de la crise des réfugiés rwandais des années soixante par le régime de Habyarimana avait bien des failles, la signature des accords rwando-ugandais de 1989 sous les auspices du HCR et de l'OUA offrait un cadre solide de résolution pacifique de ce problème. Si donc le FPR a attaqué, ce n'était sans doute pas pour hâter la mise en exécution de ces accords mais pour les saboter. D'ailleurs, tout au long des négociations d'Arusha, le FPR s'est toujours défendu avec ongle et bec contre toute idée d'en faire le porte parole des réfugiés. Son intention était de prendre le pouvoir et le problème des réfugiés n'était qu'un tremplin.

## 2. La gouvernance du pays.

Votre Excellence,

Ceux qui défendent l'actuel régime au Rwanda lui accordent le bénéfice du doute sous le seul fait qu'il aurait arrêté le génocide. L'histoire dira tôt ou tard si le Front Patriotique Rwandais n'a pas sa grande part de responsabilité dans le déclenchement et l'entretien de ce génocide. Par ailleurs, il ne suffit pas de terminer la guerre, qu'il avait du reste déclenchée lui-même, encore faut-il savoir gérer l'après guerre.

En effet, après avoir gagné la guerre, le FPR n'a pas su gagner la paix et rassurer toute la population. Six ans après sa prise de pouvoir, la situation socio-politique et économique ne fait que dégénérer et le pays se vide encore de sa population.

### a. L'indicateur de confiance

Lors de sa mise en place le 17 juillet 1994, le gouvernement du FPR s'était fixé une durée de 5 ans pour ramener le calme et normaliser toute la vie sociale et politique du pays qui venait de vivre les pires moments de son histoire. En janvier 1995, le régime du FPR plus soucieux de



rassurer les bailleurs de fonds, l'a répété devant ceux-ci, de même que lors de la table ronde des bailleurs de fonds du Rwanda de juin 1995 à Genève.

A la surprise générale, le 18 février 1999, le FPR décida de maintenir l'état d'exception pour une autre période de 5 ans, avec tout le cortège de privation et de violation des droits de l'homme qu'on connaît.

Aujourd'hui, le régime fait presque l'unanimité contre lui dans tout le pays. Au début, face à la marée humaine qui avait déferlé dans les pays voisins, les gens mal informés avaient vite conclu qu'il s'agissait de Hutu coupables de génocide qui avaient peur des représailles du FPR. Mais avec le temps, cette analyse ne tient plus la route. Des anciens premiers ministres du régime du FPR, des membres de son cabinet, des hauts cadres tant civils que militaires, des paysans, tous se bousculent aux frontières du Rwanda pour fuir le pays.

Des monarchistes naguère proches du régime aux rescapés du génocide dont le régime avait fait une vitrine de sa propagande, en passant par des hommes d'église, la rupture est désormais consommée avec le régime, ce qui jette aux calendes grecques tout espoir de réconciliation nationale. Car au lieu de restaurer la confiance, le régime du FPR maintient un climat de terreur et d'oppression, climat alourdi par les nombreuses exactions commises par les autorités, aux disparitions et assassinats, aux arrestations arbitraires, ainsi qu'à une corruption rampante dans presque tous les secteurs.

#### b. Référence légale du pouvoir.

Notre Organisation, comme toute autre personne soucieuse de l'avenir du Rwanda, est en désaccord avec le pouvoir militaire rwandais sur ses méthodes de gouvernement. Ce régime a renié l'esprit et la lettre de la loi fondamentale et de l'Accord de Paix d'Arusha, qui constituait un pacte entre le FPR et le reste de la population rwandaise. En effet, cette loi fondamentale consacrait notamment les principes suivants:

- La nécessité d'instaurer un Etat de Droit, de respecter le pluralisme politique, les droits de la personne et le refus de tout pouvoir issu d'un coup d'état ou d'un coup de force;
- Le partage du pouvoir entre toutes les forces politiques représentatives de l'opinion rwandaise, sans exclusion ni restriction;
- Le droit des réfugiés à retourner sans conditions dans leur pays dans la dignité et dans la sécurité, et participer sans discrimination à toutes les activités de la vie nationale;
- Le respect des droits fondamentaux de la personne humaine, notamment le droit à la vie, le droit à la propriété, le droit d'entrer et de sortir du pays sans restriction ainsi que le libre exercice des libertés fondamentales de la personne, notamment la liberté d'expression, d'opinion et d'association;
- La formation sous contrôle international d'une véritable armée nationale ayant pour mission de défendre l'intégrité du territoire national et la protection de toute la population.

Actuellement au Rwanda, il n'y a plus de référence légale connue qui légitime les institutions et garantisse l'Etat de droit. Le pays est ainsi dirigé selon la seule volonté des responsables militaires du Front Patriotique Rwandais. Le pouvoir a été pour ainsi dire privatisé.

Pour tenter d'étouffer les critiques, ce régime militaire a mis sur pied une commission chargée de rédiger une nouvelle Constitution. Dans la mesure où l'avis de l'opposition ne sera pas requise, il ne fait aucun doute que la nouvelle constitution sera taillée sur mesure et ne reflètera donc que les seules aspirations du Front Patriotique Rwandais.





**COMITÉ  
EXÉCUTIF**

**RDR**  
**Rally for the Return of Refugees and Democracy in Rwanda**  
**Rassemblement pour le Retour des Réfugiés et la Démocratie au Rwanda**  
**Ihulliro Liharanira Itahuka ry'Umuwizi na Demokarasi mu Rwanda**

Postbus 3124 Rijswijk, Netherlands Phone/Fax : (31)-(0)-180633822 Website: <a href="http://www.rdrwanda.org">http://www.rdrwanda.org</a>	P.O. Box 5352, Postal Station B Montreal, Canada, H3B 4P1 Phone : (514) 340 0618 E-mail : <a href="mailto:info@rdrwanda.org">info@rdrwanda.org</a>
--	--

Rijswijk, le 6 décembre 2000

Lettre ouverte

**A Monsieur Jean-Claude JUNCKER**  
**Premier Ministre du**  
**Grand - Duché de Luxembourg**  
**4, rue de la Congrégation**  
**L- 2910 Luxembourg**  
**Grand-Duché de Luxembourg**

Objet : Coopération du Grand-Duché de Luxembourg avec le Rwanda

Monsieur le Premier Ministre,

Le Rassemblement pour le Retour des Réfugiés et la Démocratie au Rwanda (RDR) tient à vous féliciter pour l'engagement du Gouvernement luxembourgeois en vue d'aider les pays les plus démunis dans leur effort de développement. C'est sans doute dans ce cadre qu'il a voulu relancer la coopération avec le Rwanda dont la situation socio-économique est désastreuse.

Mais si nous comprenons le souci de votre gouvernement, nous nous étonnons que la reprise de la coopération avec le Rwanda n'ait pas été assortie de conditions strictes comme l'ont fait certains pays, afin d'éviter que cette aide ne profite pas à la seule oligarchie militaire au pouvoir, mais aux citoyens dans le besoin.

Afin de Vous permettre d'avoir une vision beaucoup plus équilibrée sur le lancinant problème rwandais, dans la perspective nous l'espérons, d'une révision de la politique au Rwanda du Grand-Duché de Luxembourg, notre Organisation voudrait Vous présenter dans les pages qui suivent des éléments objectifs sur cette crise. Par ce que nous pensons que le régime de Kigali n'a pas, loin de là, le monopole de la vérité comme il le prétend.



## 1. La genèse du conflit

Depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 1990 date à laquelle le Front Patriotique Rwandais (FPR) a attaqué le Rwanda à partir de l'Ouganda, le peuple rwandais vit une guerre atroce et des malheurs indescriptibles qui ont décimé des millions de personnes innocentes et ruiné l'essentiel des bases de l'économie nationale.

Cette guerre est une péripétie dans la lutte opposant les Hutu et les Tutsi pour le contrôle du pouvoir politique qui secoue régulièrement la société rwandaise depuis le 16<sup>ème</sup> siècle.

En effet, la soif du pouvoir absolu et exclusif, les divisions ethniques et régionales, les violations massives et généralisées des droits de la personne, la dégénérescence de la classe politique et l'impunité du crime sont quelques uns des phénomènes d'auto-destruction de la société rwandaise qui ont provoqué, nourri la guerre qui dure depuis dix ans et amplifié ses conséquences.

Il est dès lors erroné de vouloir à tout prix situer le début de la crise rwandaise au génocide de 1994. Celui-ci a été l'aboutissement d'un profond malaise qui couvait depuis longtemps et qui avait été ravivé par l'agression militaire du FPR d'octobre 1990.

S'agissant de cette dernière, les gens oublient peut-être un peu trop vite que l'actuelle oligarchie au pouvoir à Kigali en porte l'entière responsabilité. En effet, s'il est vrai que la gestion de la crise des réfugiés rwandais des années soixante par le régime de Habyarimana avait bien des failles, la signature des accords rwando-ugandais de 1989 sous les auspices du HCR et de l'OUA offrait un cadre solide de résolution pacifique de ce problème. Si donc le FPR a attaqué, ce n'était sans doute pas pour hâter la mise en exécution de ces accords mais pour les saboter. D'ailleurs, tout au long des négociations d'Arusha, le FPR s'est toujours défendu avec ongle et bec contre toute idée d'en faire le porte parole des réfugiés. Son intention était de prendre le pouvoir et le problème des réfugiés n'était qu'un tremplin.

## 2. La gouvernance du pays.

Votre Excellence,

Ceux qui défendent l'actuel régime au Rwanda lui accordent le bénéfice du doute sous le seul fait qu'il aurait arrêté le génocide. L'histoire dira tôt ou tard si le Front Patriotique Rwandais n'a pas sa grande part de responsabilité dans le déclenchement et l'entretien de ce génocide. Par ailleurs, il ne suffit pas de terminer la guerre, qu'il avait du reste déclenchée lui-même, encore faut-il savoir gérer l'après guerre.

En effet, après avoir gagné la guerre, le FPR n'a pas su gagner la paix et rassurer toute la population. Six ans après sa prise de pouvoir, la situation socio-politique et économique ne fait que dégénérer et le pays se vide encore de sa population.

### a. L'indicateur de confiance

Lors de sa mise en place le 17 juillet 1994, le gouvernement du FPR s'était fixé une durée de 5 ans pour ramener le calme et normaliser toute la vie sociale et politique du pays qui venait de vivre les pires moments de son histoire. En janvier 1995, le régime du FPR plus soucieux de



rassurer les bailleurs de fonds, l'a répété devant ceux-ci, de même que lors de la table ronde des bailleurs de fonds du Rwanda de juin 1995 à Genève.

A la surprise générale, le 18 février 1999, le FPR décida de maintenir l'état d'exception pour une autre période de 5 ans, avec tout le cortège de privation et de violation des droits de l'homme qu'on connaît.

Aujourd'hui, le régime fait presque l'unanimité contre lui dans tout le pays. Au début, face à la marée humaine qui avait déferlé dans les pays voisins, les gens mal informés avaient vite conclu qu'il s'agissait de Hutu coupables de génocide qui avaient peur des représailles du FPR. Mais avec le temps, cette analyse ne tient plus la route. Des anciens premiers ministres du régime du FPR, des membres de son cabinet, des hauts cadres tant civils que militaires, des paysans, tous se bousculent aux frontières du Rwanda pour fuir le pays.

Des monarchistes naguère proches du régime aux rescapés du génocide dont le régime avait fait une vitrine de sa propagande, en passant par des hommes d'église, la rupture est désormais consommée avec le régime, ce qui jette aux calendes grecques tout espoir de réconciliation nationale. Car au lieu de restaurer la confiance, le régime du FPR maintient un climat de terreur et d'oppression, climat alourdi par les nombreuses exactions commises par les autorités, aux disparitions et assassinats, aux arrestations arbitraires, ainsi qu'à une corruption rampante dans presque tous les secteurs.

#### b. Référence légale du pouvoir.

Notre Organisation, comme toute autre personne soucieuse de l'avenir du Rwanda, est en désaccord avec le pouvoir militaire rwandais sur ses méthodes de gouvernement. Ce régime a renié l'esprit et la lettre de la loi fondamentale et de l'Accord de Paix d'Arusha, qui constituait un pacte entre le FPR et le reste de la population rwandaise. En effet, cette loi fondamentale consacrait notamment les principes suivants:

- La nécessité d'instaurer un Etat de Droit, de respecter le pluralisme politique, les droits de la personne et le refus de tout pouvoir issu d'un coup d'état ou d'un coup de force;
- Le partage du pouvoir entre toutes les forces politiques représentatives de l'opinion rwandaise, sans exclusion ni restriction;
- Le droit des réfugiés à retourner sans conditions dans leur pays dans la dignité et dans la sécurité, et participer sans discrimination à toutes les activités de la vie nationale;
- Le respect des droits fondamentaux de la personne humaine, notamment le droit à la vie, le droit à la propriété, le droit d'entrer et de sortir du pays sans restriction ainsi que le libre exercice des libertés fondamentales de la personne, notamment la liberté d'expression, d'opinion et d'association;
- La formation sous contrôle international d'une véritable armée nationale ayant pour mission de défendre l'intégrité du territoire national et la protection de toute la population.

Actuellement au Rwanda, il n'y a plus de référence légale connue qui légitime les institutions et garantisse l'Etat de droit. Le pays est ainsi dirigé selon la seule volonté des responsables militaires du Front Patriotique Rwandais. Le pouvoir a été pour ainsi dire privatisé.

Pour tenter d'étouffer les critiques, ce régime militaire a mis sur pied une commission chargée de rédiger une nouvelle Constitution. Dans la mesure où l'avis de l'opposition ne sera pas requise, il ne fait aucun doute que la nouvelle constitution sera taillée sur mesure et ne reflètera donc que les seules aspirations du Front Patriotique Rwandais.



Avec le démantèlement des partis politiques qui avaient été choisis unilatéralement par le régime du FPR lui-même en 1994 pour faire partie du gouvernement, notamment les partis Mouvement démocratique Républicain (MDR) et le Parti Social Démocrate (PSD), et le muselage de la société civile, il est clair que le FPR veut rester encore pour longtemps seul maître à bord du navire rwandais. Et nul doute qu'il va chavirer.

Dans le même ordre d'idée, le régime mène actuellement la vie dure à l'association IBUKA regroupant des rescapés du génocide, coupables d'avoir échappé à la mort et de constituer à ses yeux une force politique et de flirter avec les milieux proches du roi KIGERI en exil aux USA.

Cette exclusion d'autres forces politiques ne leur laissera à terme aucune autre alternative que de combattre le régime par tous les moyens.

Dans un pays meurtri par plus de 10 ans de guerre civile, il est inacceptable qu'une seule sensibilité politique (FPR) qui dirige le pays depuis six ans par la force des armes et la vraie terreur, domine tous les rouages du gouvernement de l'administration centrale et territoriale, du parlement, du système judiciaire, de l'armée et des services de sécurité. Son système n'offre aux rwandais qu'une seule alternative : se soumettre ou disparaître. Il intègre qui il veut, et chasse qui il veut, quand il le veut.

### 3. La politique d'exclusion et de la marginalisation

Au moment du déclenchement de sa guerre le 01 octobre 1990, le FPR revendiquait haut et fort un programme politique sensé jeter les bases d'une démocratie qui garantirait l'égalité de chances pour toutes les sensibilités politiques et ethniques du pays. Lors de son investiture, le régime du FPR avait promis de mettre en place des institutions représentatives de toutes les couches de la société rwandaise.

Dans son bilan, à l'occasion de l'anniversaire des 5 ans de pouvoir du FPR le 04 Juillet 1999, l'ambassadeur du Rwanda à Bruxelles a déclaré que cet objectif avait été atteint. Pourtant, malgré des efforts énormes de désinformation systématique, la nature actuelle du régime ne peut plus tromper personne. Le régime fait exactement le contraire de ce qu'il s'était juré d'éradiquer.

Le régime ne tolère aucun espace politique, aucune sphère, aucune sensibilité de quelque bord que ce soit, qui ne lui soit pas inféodé. Beaucoup de nationaux et étrangers ont déjà dénoncé cette dérive dictatoriale, avec preuve à l'appui.

Le FPR veut contrôler tout, absolument tout. Dans le gouvernement, c'est le FPR qui nomme et révoque les ministres, y compris ceux issus des formations politiques satellites qui n'ont plus d'existence que le nom. Certaines ont même été obligées par le secrétariat du FPR de changer leurs noms sous peine de bannissement.

Au parlement, le scénario est le même. Le FPR a un droit absolu de veto sur toutes les propositions de candidatures, qu'elle émanent ou non de ses rangs. Ceux des parlementaires qui ont tenté de se libérer du joug du FPR ont fini en prison ou en exil. Et la purge continue.



passer une formation idéologique où on exalte les idéaux du FPR.

Le FPR entend même étendre sa mainmise sur les affaires par des privatisations sauvages dont les bénéficiaires sont des caciques du régime, par l'attribution des marchés publiques sans aucune transparence, ainsi que par une politique délibérée de squatterisation des biens des Hutu vaincus. Car il faut le dire, tout le système est basé sur la justice du vainqueur.

Alors que le discours officiel des autorités de Kigali fait croire à la bonne volonté du régime de vouloir restituer les biens squattés après la prise de pouvoir par les militaires en Juillet 1994, les conditions exigées pour leur récupération sont tellement compliquées et entourées de pièges que la plupart de réfugiés n'espèrent pas les récupérer. Par ailleurs, certains membres des familles des réfugiés qui ont pu récupérer les maisons d'habitation ou de commerce de leurs membres de famille réfugiés ont été menacés parfois de mort ou interdit de leur jouissance. Déjà exclus du pouvoir politique, les Hutu se voient ainsi condamnés à un asservissement économique.

Notre Organisation qui se veut le porte-parole et l'expression des revendications de ses membres et d'autres laissés pour compte du FPR ne peut donc que se démarquer de ce régime. Il ne cesse de demander que le pouvoir rwandais actuel cède la place à un gouvernement démocratique de large consensus national.

#### 4. **La justice.**

Au lendemain d'un désastre humanitaire comme celui qu'a connu le Rwanda avec le génocide de 1994, la justice est un des maillons indispensables à toute réconciliation nationale. Car après 10 ans de conflit durant lequel toutes les formes de barbarie ont été observées, il est primordial que les auteurs des crimes de tous les bords soient identifiés et punis, pour que la fin de l'impunité ne soit pas un vain mot. Hélas, le système judiciaire du régime du FPR souffre des mêmes maux que les autres institutions du pays.

L'arbitraire, l'intimidation et la corruption sont légion. Les récentes révélations d'un ex-magistrat rwandais, Kayihura, qui avait fait arrêter, condamner, et même exécuter des innocents sous pression du gouvernement du FPR sont à ce point ahurissantes qu'on est en droit de se demander si ce n'est pas purement et simplement la justice du plus fort.

##### a. **Responsabilité historique.**

Le conflit rwandais ne date pas d'avril 1994 comme certains voudraient le faire croire. Le FPR ne peut pas nous contredire, lui qui intente des procès pour des faits commis en 1959. La purge au sein des vestiges du parti MDR a pour toile de fond le rôle joué par ce parti lors de la révolution sociale de 1959 qu'avaient fuie les aïeux des tenants actuels du pouvoir à Kigali.

Tout en reconnaissant la gravité du génocide de 1994, notre organisation pense qu'il ne faut pas en faire l'alfa et l'omega de la crise rwandaise. Ce serait tenter d'éluder le rôle de la guerre déclenchée en octobre 1990 par le FPR et qui a sans nul doute contribué à raviver les tensions ethniques, qui, si elles n'étaient pas complètement éteintes, connaissent une nette régression depuis près de 20 ans.

Ne pas évoquer la responsabilité de celui qui a déclenché cette guerre serait tout aussi criminel que nier le génocide. Tout comme il serait pénible de vouloir passer sous éponge l'incidence de l'attentat du 6 avril et la reprise des hostilités par le FPR sur la suite des événements.



Votre Excellence,

En instituant un tribunal international pour le Rwanda, la communauté internationale avait jugé que le FPR ne pouvait pas dispenser une justice équitable aux présumés coupables de génocide. Et de fait la décision était très sage car c'eut été faire du FPR juge et partie.

Hélas, aujourd'hui le FPR se présente en justicier et la même communauté internationale qui l'avait jugé inapte et qui avait dépensé des millions de dollars dans la mise sur pied d'un tribunal international s'en accommode aisément.

Sous une indifférence quasi totale de cette communauté internationale, le FPR maintient en prison depuis plus de 5 ans, plus de 150000 personnes sans jugement, ni inculpation. Il a même procédé à des exécutions publiques après une mascarade de procès sans le moindre souci. Et la chasse à l'homme se poursuit, car tout Hutu est présumé génocidaire par le régime.

Pour détourner l'attention, le régime vient de faire voter par ce qui fait office de parlement, une loi institutionnalisant les tribunaux populaires localement connus sous GACACA. En dépit des protestations de beaucoup d'organisations des droits de l'homme, des gouvernements étrangers, dont très vraisemblablement le votre, vont financer ces tribunaux dont les jugements sont connus d'avance.

Certains gouvernements ont avancé que ces tribunaux populaires sont le moindre mal, car autrement les procès s'étireraient sur des dizaines d'années. Mais en entérinant une telle logique, on élude la question essentielle de savoir comment on en est arrivé là.

Dès 1996, des sources du ministère de la justice et du bureau du procureur de Kigali affirmaient ouvertement que plus de 20% des prévenus, soit plus de 30000 personnes étaient détenus sans aucun dossier à charge. Le FPR ne l'a jamais démenti. Si le régime veut faire peau neuve, qu'il commence par libérer ces prévenus sans dossiers. Par ailleurs des commissions de tri ont été par le passé mises sur pied pour trier les dossiers et libérer les personnes sur lesquelles ne pesait aucune charge. Les commissions n'ont jamais été opérationnelles à cause de l'arbitraire du gouvernement. Des personnes élargies par ces commissions ont été ré-arrestées et /ou tuées immédiatement, ce qui a obligé certains détenus à refuser des libérations.

D'autres ont été soumis au lynchage populaire sans que le gouvernement ne réagisse. Par ailleurs, si la mesure vise à désengorger les prisons, n'est-il pas plus facile de mettre d'abord un terme aux arrestations arbitraires qui se poursuivent ? Une autre piste et de loin la plus honnête aurait été de soumettre tous les prévenus à un jury international comme le TPIR, dont le mandant est exactement de statuer sur les cas dont sont accusés ces prévenus.

S'agissant de cette dernière institution, le TPIR, il est vrai que sa création avait suscité beaucoup d'espoir au Rwanda et à l'étranger. Mais avec le temps, la place est à la déception. En plus de ses limitations institutionnelles, comme la compétence ratione temporis, le TPIR fait l'objet d'ingérence extérieure au point qu'on est en droit de se demander s'il s'agit vraiment d'un tribunal international. Des gouvernements étrangers se ventent publiquement d'avoir obtenu la révision des jugements, comme dans le cas de Jean Bosco BARAYAGWIZA, qui vient de passer plus d'une année en prison alors que la cour d'appel avait solennellement prononcé sa libération.

Un représentant du FPR qui siège en permanence à Arusha, dispose de pouvoirs occultes plus importants que ceux d'un juge. Ceci expliquerait peut-être les démissions en cascade qu'on voit ces derniers temps au TPIR.



Pour compliquer davantage la situation, le TPIR alloue chaque année aux projets « en faveur des rescapés du génocide » une enveloppe budgétaire plus importante que celle de toute la défense. Et on assure qu'il y a encore égalité des chances entre l'accusation et la défense. Au fait cette enveloppe budgétaire sert à acheter la bienveillance du FPR, car on a vu même le tribunal faire des marchandages sur le dos des accusés avec le FPR, comme dans le cas du dossier de feu KARAMIRA Froduald, qui fut extradé pour ensuite être exécuté publiquement. Il est tout à fait appréciable d'aider les rescapés du génocide, mais il est mal venu que cette tâche soit dévolue à un tribunal qui doit aussi rendre justice aux auteurs présumés du génocide. N'a-t-on pas vu ailleurs comme dans le procès des pédophiles en Belgique un juge d'instruction forcé à démissionner rien que par ce qu'il avait accepté de dîner avec une des familles victimes ?

#### b. L'instrumentalisation du génocide.

Depuis 1994, le régime militaire rwandais fait circuler des listes sauvages des personnes qui n'acceptent pas sa gestion politique du pays, notamment des intellectuels, des commerçants et des étudiants, les accusant d'être des génocidaires. De la sorte, ils ne peuvent pas circuler, accéder à l'emploi et même jouir de leurs droits les plus élémentaires. Figurer sur ces listes vous soumet au lynchage populaire où qu'on se trouve et beaucoup d'organisations humanitaires se servent de ces listes pour déterminer les conditions d'éligibilité à toute assistance.

En 1999, le gouvernement a encore une fois rendu publique une liste dite actualisée de plus de 2000 personnes présumées génocidaires de "la première catégorie", laquelle liste reprend curieusement des faits datant de 1959 et bien avant, et même les personnes qui sont décédées. Le régime rwandais se sert donc de ces listes pour déstabiliser les réfugiés partout où ils se trouvent et surtout détourner l'attention sur les vrais enjeux de la crise. La sortie de cette liste a coïncidé en fait avec l'enlisement de la guerre au Congo où le FPR subissait les tous premiers revers militaires et diplomatiques..

Pour cette fameuse liste des suspects de la première catégorie citée ci-dessus, la loi organique édictée par le régime autorise le Procureur Général à publier leurs noms au journal officiel du Rwanda sans charges précises, avant toute défense, instruction ou procédure de mise en accusation.

Le Procureur s'est vu ainsi attribuer un pouvoir réglementaire, non prévu par la Constitution ni par un quelconque instrument de droit international. Le Procureur Rwandais reste un agent du pouvoir exécutif chargé d'exercer l'action publique et de requérir l'application de la loi par voie de mandat de justice et dans le strict respect des règles de procédure régissant la matière. Il ne lui appartient pas de juger ni de prendre des mesures réglementaires sous peine d'enfreindre les droits de la défense de la partie adverse. Seul un jugement coulé en force des choses jugées rendu par une juridiction impartiale et indépendante est susceptible d'être publiée au Journal Officiel en vue de le rendre opposable aux tiers.

Par de subtils manœuvres, le régime a réussi à confondre les gens et à faire passer ses propres listes pour celles du TPIR. De son temps, l'ancien procureur près le Tribunal Pénal International pour le Rwanda, le juge Richard Goldstone, avait dénoncé ces listes et indiqué que son bureau les récusait. Ses successeurs ont préféré pratiquer la langue de bois si pas pactiser avec le FPR. En violation de l'article 9 du Pacte International relatif aux Droits Politiques et Civils auquel le Rwanda ne peut se soustraire, cette fameuse loi n'autorise aucune assistance ni aucun recours durant toute la période de détention préventive peut importe la durée.

Votre Excellence,



Notre opposition aux tribunaux d'exception GACACA ne vise pas à soustraire à la justice des coupables. Loin de là. Notre seul souci est de veiller à ce que les rwandais aient aussi droit à une justice de qualité, conforme aux normes internationales.

En son article 14, le Pacte International relatif aux droits politiques et civils ci-haut cité dispose que « toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement par un tribunal compétent, indépendant et impartial ». Selon les informations à notre disposition, les tribunaux d'exception GACACA ne remplissent aucune des trois conditions. Les pseudo-juges de ces tribunaux ne seront ni moins ni plus qu'une tentacule du pouvoir exécutif et ne seront donc pas exempts de toute pression politique.

Mais nous reconnaissons la gravité du problème carcéral au Rwanda et soutenons toute mesure qui veillerait à l'expédition raisonnable des procès. Notre approche pencherait davantage vers l'envoi de magistrats étrangers en nombre suffisant. En 1995, le régime avait rejeté une offre du PNUD pour l'envoi de ces magistrats étrangers sous prétexte qu'avec assez de ressources financières le gouvernement était capable à lui seul de juger tous ces prévenus. Cinq ans après, on est à la case départ.

Le FPR n'a donc raisonnablement aucun autre prétexte pour s'opposer à cette idée s'il veut vraiment mettre fin à ce problème.

#### 5. La militarisation de la société rwandaise et le climat de terreur

Ayant une petite base sociale et politique et considérée par la population rwandaise comme une force d'invasion et d'occupation, le FPR et son gouvernement font régner un climat de terreur par des massacres, des arrestations et détentions arbitraires, des disparitions de personnes, la torture et la répression systématique des opposants réels ou supposés. Une politique qui ne peut être possible que dans un système militarisé.

Le pays est quadrillé par une armée de miliciens, les « Local Defence Force », une police politique omniprésente et qui se comporte de façon tyrannique. Détenteurs d'armes et légitimés par les autorités, ils oppriment la population qui dans certaines circonstances, doit même payer un tribut pour se racheter.

Les relations entre les administrés et les autorités à tous les échelons sont exercées aussi sous le modèle de l'armée en place. Lorsqu'elles estiment que leurs ordres n'ont pas été exécutés à la lettre, ces autorités infligent des châtements corporels aux coupables. On a vu ainsi un ambassadeur en poste à Washington ou un procureur à Kigali institutionnaliser les sévices corporels à ses administrés sans être rappelé à l'ordre.

Tous les étudiants des écoles supérieures et universitaires, tous les agents de la fonction publique et prétendants doivent être lauréats des camps d'entraînement militaire et politique éparpillés dans tout le pays.

La guerre d'occupation menée en République Démocratique du Congo voisin a offert au régime un autre cadre de militarisation de la jeunesse. Des jeunes et moins jeunes, des ex-membres des forces armées rwandaises, sont brutalement enrôlés et envoyés au front. L'assemblée nationale a même demandé l'année passée une contribution en théorie volontaire, mais en réalité obligatoire, aux dépenses militaires. Ironiquement, cette décision a été rendue publique au moment où le gouvernement lançait un appel à l'aide alimentaire pour faire face à la famine qui ravage encore le pays.



En dépit de la brutalité de son occupation en RDC, il est écoeurant de remarquer toute la sollicitude dont le régime fait l'objet à l'extérieur. Au courant de cette année, les bailleurs de fonds internationaux ont exercé d'énormes pressions sur les alliés du président congolais comme le Zimbabwe. Les institutions de Breton Wood lui ont même refusé des crédits. En même temps le régime du FPR à la base de tout n' a eu même pas de remarques diplomatiques au sujet de ses dépenses militaires de loin plus importantes que celles du Zimbabwe en pourcentage du PNB. Bien au contraire, il a eu des mêmes bailleurs de fonds plus que l'enveloppe qu'il avait demandée, comme pour l'encourager à s'enliser davantage dans son aventure militaire. Une politique de deux poids deux mesures très difficile à comprendre.

La villagisation forcée dans le nord du pays est une autre réalité de cette politique d'intimidation. Les gens sont entassés dans des guettos sans infrastructure d'accueil pour mieux les contrôler. Notre organisation déplore la décision de votre gouvernement d'accorder de l'argent à ce projet de villagisation sans s'assurer au préalable de sa viabilité et de son agenda caché.

## 6. Le problème des réfugiés et ses conséquences sur la stabilité de la région

Le régime justifie en privé la surenchère militaire à laquelle il se livre par la menace que pose les réfugiés à l'extérieur. C'est la raison invoquée aussi pour ses aventures militaires en RDC. Mais, en même temps, il se refuse à tout compromis pour une solution pacifique et durable de cette crise des réfugiés.

Dès la prise de Kigali en juillet 1994, l'inquiétude est devenue grande de voir le pays se vider de sa population en fuyant les combattants du FPR. Puisque la victoire militaire lui était d'ores et déjà acquise, il n'y avait aucune raison de déverser une marée humaine à l'extérieur. Des conseils en ce sens ont été prodigués au FPR mais en vain. Ce fut le cas lors des contacts diplomatiques qui ont eu lieu notamment à Kampla en Uganda.

Lorsque la France proposa l'opération Turquoise pour sécuriser la population et arrêter l'exode, la réaction du FPR a été plus que hystérique. La suite logique a été la sortie du pays de plus de 3.5 millions de personnes dont la crise perdure. Le FPR est donc entrain de récolter les fruits de sa politique jusqu'aboutiste.

En janvier 1995, un sommet régional tenu à Nairobi avait proposé des mesures concrètes pour inciter les réfugiés à rentrer rapidement et pacifiquement. Le président rwandais avait dûment signé la déclaration du sommet. Le même jour, la direction du FPR se ravisa par la bouche de son actuel secrétaire général et rejeta la déclaration de Nairobi.

Quelques mois plus tard, sous l'initiative du Centre Carter, un agenda de discussion fut convenu pour un sommet régional au Caire en Novembre 1995. Quand le sommet se tint, le FPR imposa la révision de l'agenda. Au lieu des mesures incitatives qui avaient été envisagées, le sommet proposa des mesures coercitives. Ce fut le cas aussi au sommet de Tunis qui suivra et finalement l'initiative se terminera en queue de poisson.

La réaction du FPR fut le recours à la force pour détruire sauvagement les camps au Burundi et en RDC avec tout le bilan humain qu'on connaît. Plus de 300000 personnes portées disparues.

En 1992, lors du sommet régional de Dar Es Salaam auquel le FPR avait été convié via son organisation satellite, le RRWF, il avait été convenu sous les auspices de l'OUA et du HCR qu'aucune solution durable ne serait trouvée dans la crise rwandaise sans un retour pacifique et



volontaire de tous les réfugiés rwandais. Ce qui était vrai pour les réfugiés Tutsi d'hier doit aussi l'être pour les réfugiés Hutu et Tutsi d'aujourd'hui. Le problème des réfugiés d'hier comme d'aujourd'hui est avant tout un problème politique qui ne peut avoir de solution que par des voies politiques. Le recours à la force militaire ne peut qu'accentuer inutilement la course aux armements et l'insécurité dans toute la sous-région.

Votre Excellence,

Notre organisation n'a le moindre doute sur la sincérité de votre gouvernement pour aider le peuple rwandais. Mais avant toute chose, ce dernier a besoin de la paix. Une paix avec lui-même, une paix intérieure, une paix avec ses voisins, y compris le RDC.

Tant que cette paix restera aussi éloignée que la lune, les fonds versés au Rwanda au titre de l'aide économique resteront comme des gouttes dans un tonneau sans fond. Ils finiront dans les caisses des marchands d'armes et le peuple n'en tirera aucun compte.

Avant l'argent, aidez le peuple rwandais à retrouver la paix. Liez votre aide à des résultats tangibles sur le front des droits de l'homme comme l'a affirmé à plusieurs reprises l'Union Européenne dont vous êtes un ardent défenseur. Persuadez le régime de Kigali qu'il est moins cher de faire la paix que la guerre, et qu'il a tout à gagner à soigner ses relations avec les voisins. Vous aurez ainsi marqué de votre empreinte l'évolution de l'histoire du Rwanda et les générations présentes et futures vous en seront infiniment reconnaissantes.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Mme Victoire Ingabire Umuhoza  
Présidente du RDR

*Annexe : Idéologie du RDR*

## IDEOLOGIE POLITIQUE DU RDR

La politique du RDR vise le bien-être de tous les rwandais, un développement économique, social et culturel de tout le peuple rwandais sans discrimination aucune. C'est pourquoi le RDR a choisi pour devise: *Un Peuple réconcilié dans un Etat de Droit*. Le RDR est convaincu que cet objectif ne peut être atteint sans que soit instauré un système politique Républicain soutenu par une démocratie pluraliste.

Il n'y aurait ni régionalisme, ni ethnisme ni toute autre forme de discrimination si la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice des droits et des libertés dans les domaines politique, économique, social et culturel, et dans d'autres domaines de la vie publique, et ce dans des conditions d'égalité entre citoyens, étaient respectés.

Pour lutter contre le régionalisme et l'ethnisme qui sont les principales conséquences de l'absence d'un Etat de Droit au Rwanda, il faut démasquer et faire échec aux visées égoïstes des manipulateurs et des démagogues qui utilisent la région ou leur ethnie d'origine, comme strapontin pour cacher leur incapacité à proposer une voie et un programme d'envergure nationale, et à rassembler suffisamment de personnes pour le mettre en action.



Il faut que les jeunes soient plus impliqués dans le débat politique pour s'assurer que les solutions politiques proposées concernent le bien-être des générations futures et ne se limitent pas au court et moyen terme, profitant ainsi principalement aux seuls acteurs politiques du moment.

Pour instaurer un Etat de droit qui permette à tout un chacun de s'épanouir dans ses droits et dans l'exercice de ses libertés, le RDR a adopté un programme politique qui se résume dans les 12 points ci-après:

1. Des mécanismes politiques et institutionnels doivent être mis en place pour *assurer que le pouvoir appartienne réellement au peuple* et pour prévenir la concentration du pouvoir aux mains d'une personne, d'une oligarchie militaire ou civile, ou d'une d'une région. Il est impératif d'instaurer des Institutions qui rassurent et sécurisent tout le monde. Les populations des différentes régions et des différentes ethnies doivent se reconnaître pleinement dans les instruments du pouvoir comme l'armée et les services de sécurité, la haute administration et la diplomatie;
2. Il est impératif d'élaborer une *Constitution reflétant un projet de Société qui garantisse la construction d'une société libre et pluraliste*, capable de gérer la diversité d'opinions, de culte, d'appartenance ethnique, régionale, politique, de sexe ou autres;
3. La Constitution doit également garantir sans équivoque la *séparation des pouvoirs*, et renforcer les pouvoirs législatif et judiciaire, de manière à les rendre indépendants et capables d'exercer un contrôle réel sur l'activité du gouvernement et des acteurs économiques et sociaux;
4. Il faut instaurer des *Institutions fortes garantissant la démocratie*. Le peuple doit pouvoir choisir librement ses dirigeants, depuis le niveau de cellule jusqu'au niveau le plus haut, sans aucune intimidation ni aucune contrainte; *l'opposition doit être institutionnalisée* comme garde fou et possibilité d'alternance;
5. Des *limites légales* doivent être opposées à l'utilisation abusive du pouvoir en *obligeant les tenants du pouvoir à le remettre périodiquement en jeu lors d'élections transparentes, libres et justes*. Les leaders doivent être choisis sur base des programmes de leurs partis et de leur compétence. Pour être agréés et pour disqualifier des leaders qui ne se sentent à l'aise qu'avec les gens de leurs ethnies, de leurs communes d'origine, de leurs terroirs et de leurs régions, les partis doivent clairement montrer dans leurs programmes des mesures qu'ils entendent prendre pour rassurer et sécuriser notamment toutes les régions et toutes les ethnies;
6. Il faut mettre en place un *système judiciaire indépendant et impartial* assurant à l'accusé un procès juste et équitable, et *garantissant l'égalité de tous devant la loi*, quelles que soient les fonctions, l'appartenance ethnique ou régionale;
7. Pour que le pouvoir soit exercé au nom du Peuple, tout doit être fait pour rapprocher le plus possible le pouvoir du Peuple. Pour décourager les tentations régionalistes, l'organisation de *l'Etat doit être repensée de manière à décentraliser et à déconcentrer l'organisation et la gestion du pouvoir*. La délégation des pouvoirs à des organes locaux, démocratiquement élus et proches du peuple, dans des domaines variés comme l'éducation (primaire et secondaire), la santé publique et les affaires sociales, ainsi que les infrastructures, permettra aux populations bénéficiaires de décider elles-mêmes de l'utilisation des ressources disponibles;
8. Le régionalisme, l'ethnisme de même que le népotisme ne peuvent être mis en échec tant que l'Etat restera le principal employeur et répartiteur des ressources et du prestige social. C'est pourquoi, il faut *stimuler et assurer un développement rapide du secteur privé et l'*



*l'émergence d'une société civile puissante et indépendante*, pour décourager les dirigeants de la tentation de faire vivre leurs familles, leurs parents et leurs proches sur le dos de l'Etat. Les citoyens doivent réaliser qu'il n'est pas nécessaire de passer par un "parrain" ou un "sponsor" de leur région ou de leur ethnie pour obtenir ce à quoi ils ont droit ou simplement pour se réaliser humainement et socialement;

9. Il faut instaurer une *fonction publique solide, stable et professionnalisée* pour constituer une balise puissante contre la vassalisation par la politique;
10. Il faut promouvoir une *presse libre et indépendante* pour que le peuple puisse être constamment informé et formé.
11. Pour *éduquer le peuple rwandais à l'exercice de ses droits* l'éducation civique depuis l'école primaire doit comprendre entre autres un programme d'information et de formation sur les droits de l'homme.
12. Il est inéluctable de mettre en place une diplomatie basée sur l'intérêt mutuel, le partenariat, la promotion de la paix et l'intégration régionale .

Fait à Bonn , Août 2000.

COMITE DIRECTEUR DU RDR